



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 2 AVRIL 2021

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 29/03/2021

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes, dans la salle municipale de la Maison de la Truffe et du Vin du Luberon.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN (Arrivé Délibération 2021-42)- M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO – Mme Chantal BASIN (Arrivée Délibération 2021-42) - Mme Catherine ESTABLIE - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Représentés : M. Eric ARIAS a donné pouvoir à M. Bruno CHABERT,
Mme Tephén PITOT a donné pouvoir à Mme Muriel BERNARD,
Mme Michelle REY-MILLWARD a donné pouvoir à M. Patrick MERLE.

Secrétaire de séance : Mme Josiane DEFLAUX.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 19 Mars 2021 à 18h30, à l'unanimité.

Décision Municipale N°2021-40 : CONTRAT DE BALAYAGE MECANISE DE LA VOIRIE POUR 2021-2022.
DECIDE

Article 1 : de signer le contrat de balayage mécanisé de la voirie avec la société SOCH, sise 95 B Chemin de la Barque – 84460 CHEVAL-BLANC.

Article 2 : Le contrat prend effet au 1^{er} avril 2021 pour une période de 2 ans, jusqu'au 31 octobre 2022. Les rues seront balayées mécaniquement du 1^{er} avril au 31 octobre de chaque année.

Article 3 : Le montant mensuel de la prestation est fixé à 658,50 €HT soit 790,20 € TTC.

Délibération N°2021 - 41 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DE LA COMMUNE.

DECIDE à l'unanimité, d'affecter les résultats 2020 sur le Budget Primitif 2021 de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : Report de l'excédent au compte 002 : 5 860.35 €

Section d'Investissement : Affectation au compte 1068 : 290 000.00 € et Report de l'excédent au compte 001 : 931 198.58 €.

Délibération N°2021 - 42 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE.

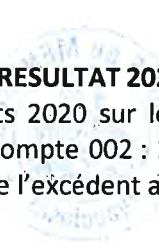
APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif de la commune pour l'Exercice 2021, Section de fonctionnement : 1 383 000 € et Section d'investissement : 3 509 000 €.

Délibération N°2021 - 43 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021.

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021. Le nouveau taux de référence de la taxe foncière bâti (fusionnée) : 28.01%. Le taux de la taxe foncière non bâtie : 30.61%

Délibération N°2021 - 44 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN.

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats 2020 sur le Budget Primitif 2021 MTVL, Section de Fonctionnement : Report de l'excédent au compte 002 : 29 360.00 €, et Section d'Investissement : Affectation au compte 1068 : 0 € et Report de l'excédent au compte 001 : 135 957.62 €



Délibération N°2021 - 45 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN.
APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif de la Maison de la Truffe et du Vin pour l'exercice 2021, Section de fonctionnement : 78 860.00 €, Section d'investissement. : 222 000.00 €.

Délibération N°2021 -46 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021.

APPROUVE A L'UNANIMITE pour les associations suivantes : La Strada, La société de chasse « La Philosophe », Le Foyer Rural, Le Sou des Ecoles, L'école du chat, Ménerbes Patrimoine et Le Tennis Club.

PAR 14 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION pour l'association Un lieu une Œuvre,

PAR 12 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS pour l'association du Comité des Fêtes,
L'attribution des subventions ci-dessus.

PRECISE que les demandes des associations, Le Chœur du Luberon, Le Fond Jane Eakin et Les Petits Pieds de Tistou sont en attente d'informations complémentaires.

DECIDE d'inscrire cette dépense au compte 6574 de la section de fonctionnement du Budget Primitif de la Commune.

Délibération N°2021 - 47 : REGION SUD – APPEL A PROJET 2021 - RESTAURATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE : RESTAURATION DES CALADES ET VALORISATION DU PATRIMOINE POUR L'ACCES A LA CHAPELLE NOTRE DAME DES GRACES.

ADOpte à l'unanimité l'opération,

SOLLICITE une aide financière au titre de « l'appel à projet 2021 : Restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé », auprès du Conseil Régional – REGION SUD, pour l'exercice 2021.

Délibération N°2021 - 48 : RECRUTEMENT DE SAISONNIERS.

AUTORISE à l'unanimité le recrutement de deux emplois d'adjoint technique saisonnier pour le gardiennage des parkings payants pour la période du 1^{er} mai 2021 au 15 octobre 2021,

Délibération N°2021 - 49 : DISSOLUTION DE LA REGIE DE RECETTES D'ETAT AUPRES de la POLICE RURALE DE MENERBES.

APPROUVE à l'unanimité la dissolution de la régie de recettes d'état auprès de la police rurale de Ménerbes.

Délibération N°2021 - 50: APPROBATION DE DESAFFECTATION D'UN CHEMIN ET DEPLACEMENT SUITE A ENQUETE PUBLIQUE.

DECIDE par 14 Voix POUR et 1 ABSTENTION d'échanger le chemin rural d'une superficie de 357m2 contre une bande de terrain d'une superficie de 611m2 sur la parcelle AD 243 dont le numéro de parcelle sera AD 243 p2,

PRECISE que Maître Chantal BASIN sera chargée d'établir l'acte notarié.

PRECISE que les frais d'enquête publique et les frais de l'acte demeurent à la charge des acquéreurs, Monsieur le Madame Moisan.

La séance est levée à 20H15

Fait à Ménerbes, le 8 Avril 2021

Le Maire,
Christian RUFFINATTO

